



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BORDEREAU DE TRANSMISSION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Ce document doit impérativement être joint au budget supplémentaire qui est transmis. Il vous sera retourné, revêtu du cachet des services préfectoraux, et constituera, pour les seuls actes dont nous aurons constaté la réception, la preuve de la transmission au représentant de l'État, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

PERSONNE PUBLIQUE EXPÉDITRICE

Collectivité (nom et catégorie juridique) :

Budget (intitulé) :

Adresse du siège :

Code postal / Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Veillez joindre à votre budget supplémentaire, les pièces ci-après listées. Ceci vous évitera de recevoir des demandes de complément de la part de nos services.

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE

	Pièce Jointe	Sans objet	Déjà transmis par courrier	Transmis via @CTES
→ La maquette réglementaire, exhaustive, du budget supplémentaire	<input type="checkbox"/>			
→ La délibération de l'assemblée délibérante adoptant le budget supplémentaire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
→ La délibération d'affectation du résultat (en cas d'excédents de fonctionnement et d'inscription au compte 1068 suite à un déficit de la section d'investissement ou sur décision de l'assemblée délibérante)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cachet de réception des services préfectoraux

Date :

Signature du Maire ou du Président :